

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



→ résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2020, À 19 HEURES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville
Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville
Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

Était absent :

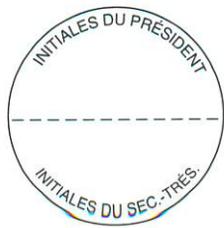
Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Campagne de caractérisation (ÉTÉ 2020)
7. Constatation à titre de revenu d'une pénalité prévue au
contrat 2013- Biométhanisation-03
8. Prévisions budgétaires pour l'année 2021
9. Triennal 2021-2023
10. Mandat d'un vérificateur pour l'année financière 2020
11. États des résultats techniques des mois de mai, juin, juillet et août 2020
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 19 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

20-38

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

12.1 Vidéo

ADOPTÉE

20-39

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

20-028 10-09-20 Lettre de MADAME SUZANNE GINGRAS, adjointe administrative, SERVICES PRÉCIS, nous avisant que sa firme a été mandatée par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) pour effectuer l'inspection des chaudières et appareils sous pression installés dans nos établissements.

20-40

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Verret

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 20-07, du chèque numéro 941 au chèque numéro 950 et du déboursé numéro 202000369 au déboursé numéro 202000408 pour un montant total de 327 965,01 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



La résolution
ou annotation

POINT 6. CAMPAGNE DE CARACTÉRISATION (ÉTÉ 2020)

Le conseil d'administration prend acte du rapport du directeur technique concernant les résultats de la dernière campagne de caractérisation réalisée du 6 au 12 septembre 2020. Les résultats de la répartition des débits sont les suivants :

Municipalités	Débit mesuré (m ³ /jour)	Répartition (%)
McMasterville	1 840	8,19
Belœil	9 596	42,70
Otterburn Park	5 660	25,19
Mont-Saint-Hilaire	5 377	23,93
Total	22 473	100,00 %

20-41

POINT 7. CONSTATATION À TITRE DE REVENU D'UNE PÉNALITÉ PRÉVUE AU CONTRAT 2013-BIOMÉTHANISATION-03

ATTENDU QUE l'avancement des travaux et la mise en route des équipements de biométhanisation sont beaucoup plus longs que prévu au contrat;

ATTENDU QUE ces délais occasionnent des pertes de bénéfices pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement ainsi que des frais supplémentaires d'intérêts temporaires lesquels compromettent les résultats financiers de l'exercice 2020 ainsi que ceux projetés pour l'an 2021;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec Filtrum inc. prévoit une clause de pénalité pour tous retards dans la mise en service et l'exploitation des ouvrages de biométhanisation;

ATTENDU QU'au 18 septembre 2019, l'ingénieur responsable du dossier de la firme EXP avait déjà évalué une pénalité applicable de plus de 535 000 \$ et que cette pénalité augmente pour chaque jour ouvrable subséquent jusqu'à ce que les ouvrages soient acceptés provisoirement;

ATTENDU QU'à ce jour, les travaux ne sont toujours pas acceptés provisoirement;

ATTENDU QU'à ce jour, la Régie a déjà constaté un montant de 75 000 \$ pour l'année 2019, et ne prévoit rien en 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE ce conseil constate à titre de revenu d'une pénalité à partir des sommes retenues au contrat 2013-biométhanisation-03 payables à Filtrum inc. une somme de 125 000 \$ pour l'exercice financier 2021.

ADOPTÉE

20-42

POINT 8. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

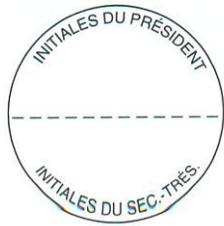
ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2021 ont été préparées par l'administrateur et par le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 prévoyant des dépenses d'exploitation de 2 922 000 \$, des dépenses d'immobilisations de 433 000 \$, pour des dépenses totales de 3 355 000 \$;



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution
ou annotation

QUE le budget d'exploitation soit réparti selon les débits moyens mesurés aux 4 dernières campagnes de mesure de débits;

QUE le budget d'immobilisation soit réparti selon les pourcentages établis à l'entente intermunicipale concernant les coûts d'immobilisation.

ADOPTÉE

20-43

POINT 9. TRIENNAL 2021-2023

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la Régie pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2021-2023 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2021-2023 prévoyant des dépenses d'immobilisations de 375 000 \$ pour l'an 2021, de 100 000 \$ pour l'an 2022 et 50 000 \$ pour l'an 2023.

ADOPTÉE

20-44

POINT 10. MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

ATTENDU QUE le mandat d'un an avec la firme MBBA représenté par monsieur Robert Arbour s'est terminé avec la vérification de l'année 2019;

ATTENDU QUE la firme MBBA a déposé une offre de service pour la vérification du prochain exercice financier, soit l'année 2020;

ATTENDU QUE le coût pour la vérification de l'an 2019 était de 4 300 \$;

ATTENDU QUE la proposition reçue et annexée à la présente pour l'année 2020 est de 4 375 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU de retenir les services de la firme MBBA représentée par monsieur Robert Arbour, à titre de vérificateur pour la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, à raison d'un coût forfaitaire de 4 375 \$ pour l'exercice financier 2020, taxes en sus.

ADOPTÉE

POINT 11. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de mai, juin, juillet et août 2020. Tous les résultats, pour ces mois, sont conformes aux normes de rejets.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



à résolution
ou annotation

POINT 12. DIVERS

12.1 VIDÉO

Monsieur Pierre Verret aimerait que la Régie fasse une vidéo de type professionnel pour montrer toutes les étapes de traitement de la RAEVR. Il fournira les coordonnées de Madame Côté de la ville de Beloeil qui pourrait aider la Régie dans cette démarche.

POINT 13. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

20-45

POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 33 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Normand Angers
Président



**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
de la Vallée du Richelieu**

N° de résolution
ou annotation

